

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 20 MAI 2022

N° 2022-07-05

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du treize mai deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 13</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 16 Exprimées par pouvoirs : 14 Total (mini 19) : 30</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué.es présents.es

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)

Agnès ROSSI

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Pierre COMBES

11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Danielle TOUCHE à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX à Vincent JACQUEMART, Robert GARCIN à Nicole PELOUX, Lionel TARDY à Pascale ROCHAS, Claude AURIAS à Agnès ROSSI, Marlène MOURIER à Frédéric ROUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT

Délégué.es excusé.es

Laurent CHAREYRE, Corinne MOULIN, Gérard TENOUX, Yann TRACOL

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Outils de communication pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales
– Accord cadre multi attributaires de fournitures et services – Modification n°2 :
augmentation du plafond maximal**

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	10 000 € HT
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	10 000 € HT	8 000 € HT

Rapport :

La Présidente expose,

La communication est une façon de rendre l'action du Parc plus visible pour les acteurs du territoire. Elle contribue à la dimension de sensibilisation et valorisation auprès des publics qui fait partie intégrante de chaque action du Parc. La dynamique de projets depuis 2021 a connu un vif regain et les dépenses en communication s'en voient conséquemment augmentés.

Depuis 2020, le Parc utilise un accord cadre en procédure adaptée pour la réalisation de ses outils de communication dont il est proposé d'augmenter les plafonds. L'objet de cet accord-cadre à bon de commande et des marchés subséquents qui sont conclus sur son fondement, concerne les prestations suivantes :

LOT	Désignation	Forme du marché	Maximum
1	Conception graphique	Accord cadre à marchés subséquents	30 000 € HT
2	Impression, façonnage, conditionnement et routage d'outils de communication	Accord cadre à bons de commande	70 000 € HT
3	Signalétique et PLV	Accord cadre à bons de commande	40 000 € HT

La durée de ce marché est de 3 ans, il sera échu le 9 mars 2023.

Au vu de la consommation actuelle de cet accord cadre et de sa date d'échéance, il devient nécessaire de modifier les montants maximaux des lots 1 et 2 à la hausse. Cette augmentation est possible par la conclusion d'un avenant avec les titulaires de l'accord-cadre et implique nécessairement l'accord de l'ensemble des parties au contrat.

La Présidente propose donc de modifier les montants maximaux des lots 1 et 2 selon les montants suivants, qui sont compatibles avec le budget du syndicat mixte du Parc :

LOT	Désignation	Montant maximum révisé	% de l'avenant par rapport au montant initial
1	Conception graphique	33 000 € HT	10%
2	Impression, façonnage, conditionnement et routage d'outils de communication	77 000 € HT	10%

Le montant maximal du lot 3 est inchangé.

La Présidente précise qu'un nouveau marché devra être formalisé dès l'atteinte de ces maximums ou au plus tard à la date du 9 mars 2023.



Délibération

- ◆ Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019
- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-03-15 en date du 5 mars 2020
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2021-01-03 en date du 20 janvier 2021 portant sur la modification n°1 du marché
- ◆ Considérant l'axe transversal de la feuille de route et notamment son axe n°3 visant à renforcer le rôle du syndicat mixte de gestion du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de modifier par avenant l'accord-cadre multi attributaires de fournitures et services « Outils de communication pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales » en augmentant les maximaux des lots n°1 et 2 conformément aux montants proposés ci-dessus par la Présidente
- **Dit** que cet avenant sera notifié à l'ensemble des titulaires du lot 1 « Conception graphique », à savoir :
 - Atelier PAM !
 - Julie Chatenay-Rivauday
 - Autrement dit Communication
 - Champ libre
 - La bonne adresse, Marlène Scharr
- **Dit** que cet avenant sera notifié au titulaire du lot 2 « Impression, façonnage, conditionnement et routage d'outils de communication », à savoir l'imprimerie Graphot
- **Autorise** la Présidente à signer ces modifications ainsi que tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

